

# Ville de Malakoff



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 15 octobre 2025

Objet : Adoption de la convention de mise à disposition hors temps scolaire du gymnase départemental affecté au collège Charlotte Delbo à Malakoff au profit de la commune de Malakoff

Nombre de membres composant le conseil :	<b>N° DEL2025_126</b>
<b>39</b>	
En exercice:	<b>39</b>
Présents:	<b>31</b>
Représentés (ayant donné mandat):	<b>5</b>
Absent excusé (sans mandat):	<b>3</b>

L'an deux mille vingt cinq, le quinze octobre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -  
Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Pouillé -  
Mme Dominique Trichet-Alaire - Mme Virginie Aprikian -  
M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice - Mme Fatiha Alaudat -  
Mme Carole Sourigues - M. Michaël Goldberg - M. Loïc Courteille -  
M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -  
Mme Héla Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles -  
M. Hugo Poupard - Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset -  
M. Roger Pronesti - M. Olivier Rajzman - M. Stéphane Tauthui

### Avaient donné mandat :

M. Michel Aouad à M. Saliou Ba  
M. Pascal Brice à M. Loïc Courteille  
M. Nicolas Garcia à Mme Bénédicte Ibos  
Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères  
M. Aurélien Denaes à M. François Thomas

### Etaient excusés :

Mme Nadia Hammache - Mme Emmanuelle Jannès - Mme Charlotte Rault

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20251023-DEL2025\_126-DE

Secrétaire de séance : M. Cardot en conformité avec l'[article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales](#), a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

# Ville de Malakoff



## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 15 octobre 2025

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2025\_126

Objet : Adoption de la convention de mise à disposition hors temps scolaire du gymnase départemental affecté au collège Charlotte Delbo à Malakoff au profit de la commune de Malakoff

**Le Conseil municipal ,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.1611-4,

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** la circulaire 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2020/19 en date du 23 mai 2020, relative aux délégations de pouvoir attribuées au Maire par le Conseil municipal dans le cadre de l'article L.122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de convention entre le Département des Hauts-de-Seine, le collège Charlotte Delbo et la Commune de Malakoff, relatif à la mise à disposition hors temps scolaire du gymnase départemental affecté au collège au profit de la commune de Malakoff,

**Vu** l'avis des commissions communales compétentes,

**Considérant** la volonté de la Ville de pouvoir utiliser les installations sportives du collège départemental Charlotte Delbo en-dehors des temps scolaires, pour le compte des associations sportives locales et pour son propre compte,

**Considérant** les objectifs communs établis entre la Ville, le Département des Hauts-de-Seine et le collège Charlotte Delbo,

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition hors temps scolaire du gymnase départemental affecté au collège Charlotte Delbo à Malakoff au profit de la commune de Malakoff.

**Article 2 : AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la dite convention.

**Article 3 : DIT QUE** que les dépenses en résultant du budget de l'exercice concerné.

Vote : la délibération est adoptée par 34 voix pour,

0 contre,

2 abstention(s)

Mme Héla Bel Hadj Youssef - M. Anthony Toueilles

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télerecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)